

Communiqué de presse

Lyon, le 5 avril 2018

Rhône : Les déplacements domicile-travail influent sur les besoins d'accueil des jeunes enfants

En 2014, le territoire du Conseil départemental du Rhône compte 19 100 familles avec au moins un enfant de moins de six ans dont tous les parents travaillent. De nombreux facteurs conditionnent les besoins et conditions d'accueil de ces jeunes enfants, notamment le trajet domicile-travail et les caractéristiques familiales. Plus d'un parent sur deux travaille à l'extérieur du territoire, principalement dans la Métropole de Lyon. La connaissance des flux domicile-travail constitue donc un élément fondamental dans les décisions d'implantation et de fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance.

Des besoins d'accueil qui devraient augmenter

Le dynamisme de la démographie dans le Rhône, la périurbanisation et le fait que de plus en plus de femmes travaillent renforcent les besoins d'accueil de jeunes enfants. Ceux-ci reposent également sur les évolutions sociétales ou législatives. Ainsi la problématique de l'accueil des jeunes enfants doit prendre en compte non seulement le nombre de places à créer mais aussi le lieu d'implantation des structures et les modalités d'accueil.

Sept parents sur dix travaillent en dehors de leur zone de résidence

Plus de la moitié des parents ne travaillent pas sur le territoire de compétence du Conseil départemental du Rhône, dont la plupart vont travailler dans la Métropole de Lyon. Les flux domicile-travail en direction de la Métropole sont plus importants au départ des territoires les plus proches de la Métropole, tandis que dans la partie nord-est, ces navettes concernent moins de 30 % des familles. À l'intérieur du Rhône, seulement 19 % des parents travaillent dans une autre zone du Rhône, principalement vers Villefranche Beaujolais Saône Est.

Lorsque les temps de trajet sont importants, le temps d'accueil s'allonge

En moyenne, les parents habitent à 25 minutes et à une distance de 21 km de leur lieu de travail. Pour un quart de ces familles, le temps de trajet est même supérieur à 35 minutes. Les amplitudes horaires des structures d'accueil peuvent donc être déterminantes dans le choix du lieu et du mode de garde.

Une offre d'accueil diversifiée qui doit s'adapter aux besoins des parents

La profession et le temps de travail des parents influencent également le temps d'accueil des enfants, ce qui pose des questions de modalités d'accueil. Par exemple, les parents exerçant un métier de cadre peuvent avoir besoin d'amplitudes horaires plus larges. Les parents travaillant de nuit ou le week-end ont également des besoins spécifiques. Le choix du type d'accueil est enfin déterminé par le coût, qui diffère grandement d'un type d'accueil à un autre.

Cette publication est accessible sur www.insee.fr

Contacts presse : **Nathalie Camus** – 04.78.63.26.96 – nathalie-r.camus@insee.fr